



Appel à projets «A l'orée de la Petite Ceinture 2»

Un espace ferroviaire ouvert sur la cité

SITE

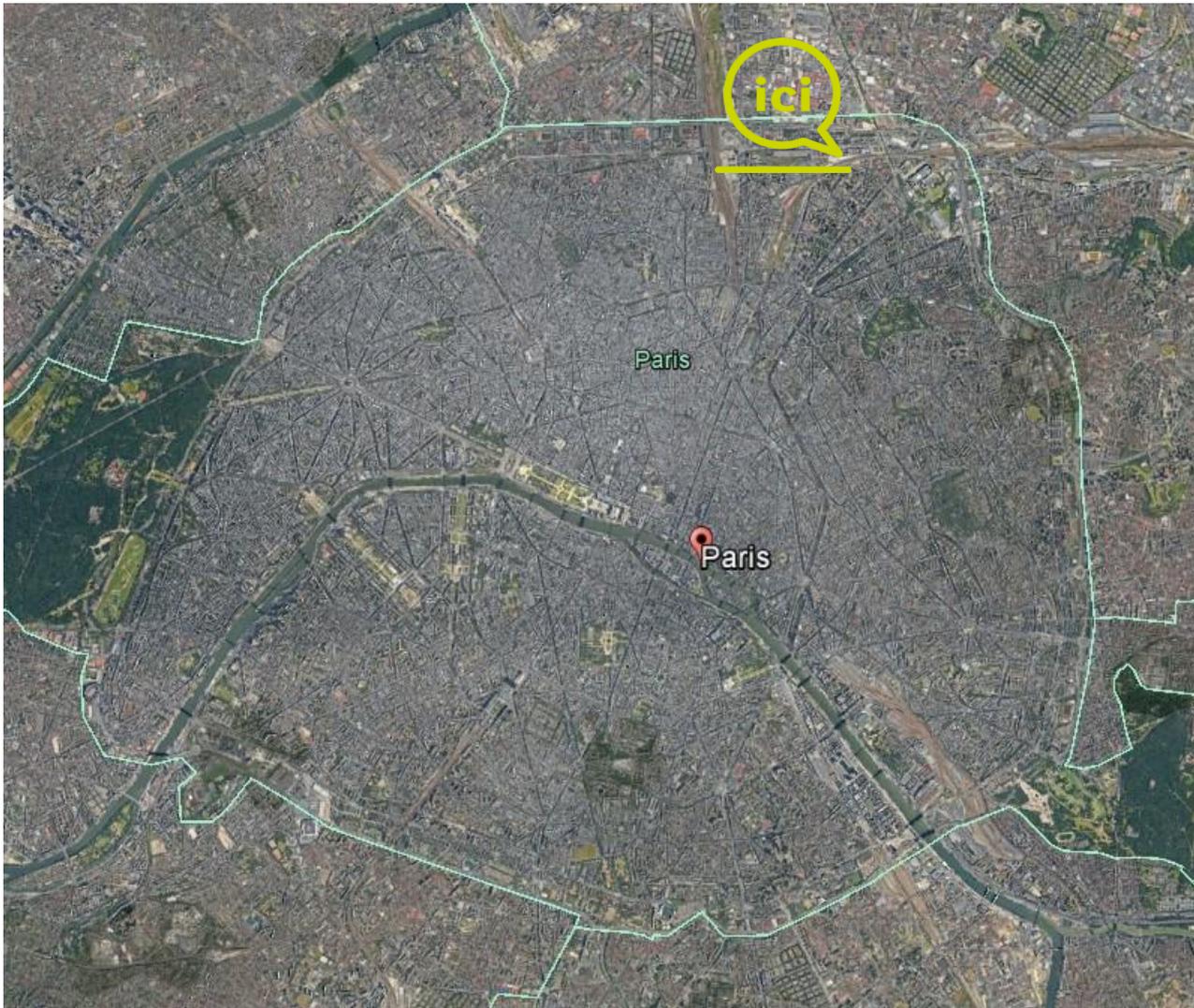
Le parvis de Rosa Parks



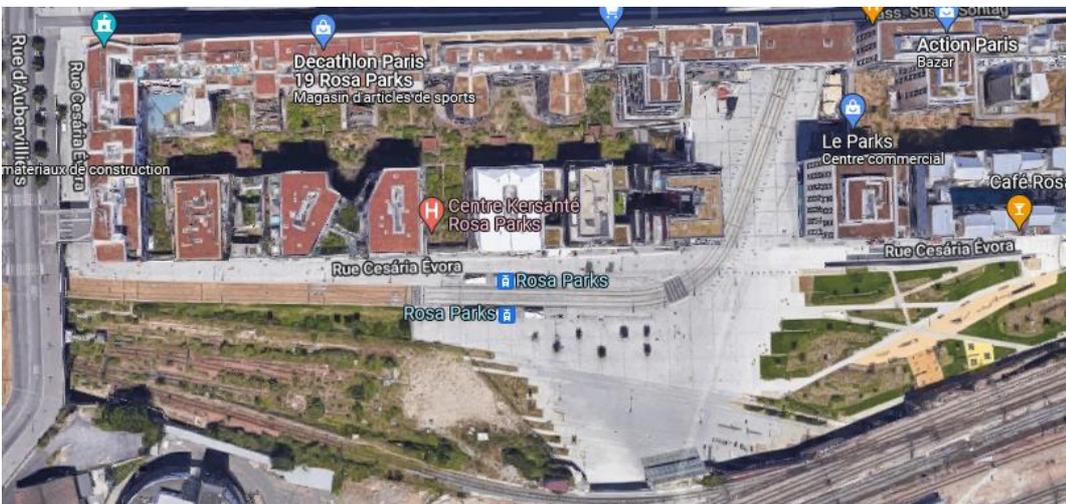
Rue Cesaria Evora
75019 PARIS



Où est-ce ?



Zoom sur le site



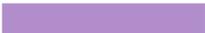


Caractéristiques de la parcelle



SURFACE: 3 800 m² environ



-  Voies de la Petite Ceinture
-  Voies du raccordement Fret
-  Emprise à animer

Il s'agit d'une emprise de terrain non bâtie d'une superficie de 3 800 m² environ enserrée entre les voies de la Petite Ceinture et celles d'un raccordement FRET. Cette emprise n'est accessible qu'aux piétons.



PROPRIETE

Domaine public de l'Etat attribué à la SA SNCF Réseau

Codes d'identification SNCF :
UT 002173E - T001

Références cadastrales :
Parcelle cadastrée section BO n° 51



DESCRIPTION DU SITE

Cette emprise ferroviaire dépendait historiquement du vaste site des anciennes usines à gaz de la Villette.

Ce terrain constitue aujourd'hui le prolongement du parvis de la Gare de Rosa Parks, face à l'arrêt du tramway T3B – le long de la rue Cesária Évora. De nombreux utilisateurs des différents modes de transports traversent la zone quotidiennement.

L'emprise se situe également au carrefour du quartier Claude-Bernard – Macdonald, déjà largement aménagé et de secteurs en cours d'aménagement (Triangle EOLE Evangile, Chapelle Charbon, Chapelle International).



OCCUPATION ACTUELLE : Aucune



DESSERTES EN TRANSPORTS EN COMMUN

- Tram T3B
- Gare de RER E – Rosa Parks
- Bus 60, 45, 54



Caractéristiques du site



CONDITIONS D'ACCES

- Le site n'est accessible qu'aux piétons
- L'ouverture du site au public devra être compatibles avec les logements et la vie du quartier.
- Maintien d'un accès aux services de l'Infrapôle SNCF



CLÔTURES

- Maintien des clôtures sur l'ensemble du pourtour du site et sécurisation du site par le preneur à valider avec les service de l'Infrapôle SNCF



Clôtures existantes à maintenir



Clôture à mettre en place



Contexte urbain

La gare de Rosa Parks a accueilli ses premiers voyageurs en décembre 2015. C'est un nouveau quartier qui a été aménagé au carrefour des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissement. Il s'ouvre vers le nord autour du pôle de transport (RER E et Tram T3B). Ce pôle multimodal sera complété par le terminus du T8 qui sera prolongé de Saint-Denis Porte de Paris à Rosa Parks.

La pièce maitresse de ce quartier a été la reconvention de l'entrepôt Macdonald, desservi par une aire piétonne.

Entre 2015 et 2016, 32 000 m² de commerces en rez-de-chaussée, réparti sur les pourtours du bâtiments, des équipements publics (collège, gymnase, école, crèche, centre social), une plateforme d'innovation dédiée aux entreprises du numérique et des industries créatives (Le Cargo), un plateau de bureaux, et 1 120 logements (pouvant accueillir environ 3 000 habitants) ont été livrés.

Sur la partie sud-est de l'allée Cesaria Evora, un jardin public permet de rejoindre le quai de la Gironde et de finaliser ce projet urbain.

Le secteur poursuit son aménagement – avec le triangle Eole Evangile (îlot Fertile lauréat de l'appel à projets « Réinventer Paris »), mais aussi les secteurs de Chapelle Charbon et Chapelle International.





PLU

Zone Urbaine générale :

Elle couvre la majeure partie du territoire parisien. En application des orientations générales définies par le Projet d'aménagement et de développement durable, y sont mis en œuvre des dispositifs qui visent à assurer la diversité des fonctions urbaines, à développer la mixité sociale de l'habitat, à préserver les formes urbaines et le patrimoine issus de l'histoire parisienne tout en permettant une expression architecturale contemporaine.

Zone urbaine de grands services urbains

Ces zones visent à préserver des espaces d'accueil pour les équipements et services nécessaires au fonctionnement de l'agglomération. Sur ces zones, sont admis les occupations commerciales et artisanales précaires et temporaires dans des constructions et installations existantes, sous réserve de ne pas porter préjudice aux activités principales accueillies dans la zone.

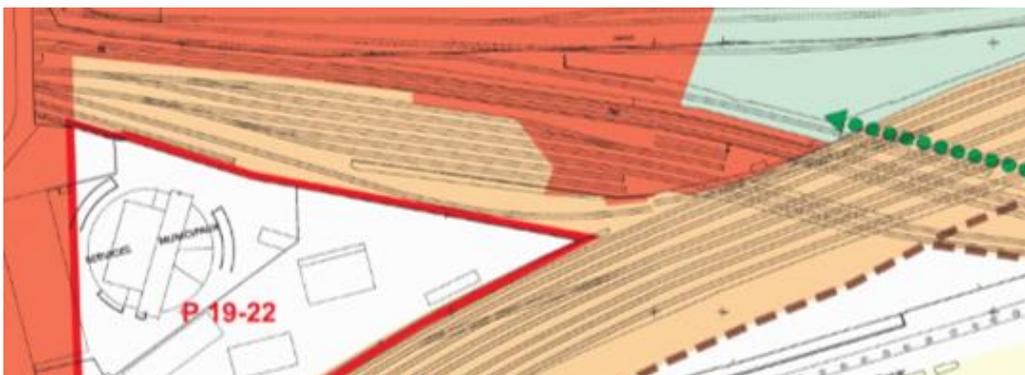
Légende des plans de l'atlas général

I. Zonage	
	Zone urbaine générale
	Zone urbaine de grands services urbains
	Zone urbaine verte
	Zone naturelle et forestière
	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
	Terrain appartenant au secteur de protection de l'artisanat et de l'industrie

III. Aménagement et traitement des voies et espaces réservés à la circulation	
	Voie publique ou privée (zone UG)
	Axe de voie (zone N)
	Aménagement piétonnier
	Emplacement réservé pour élargissement de voie ou création de voie publique communale
	Servitude d'alignement (Servitude d'utilité publique)
	Emprise de constructions basses en bordure de voie avec mention éventuelle "R+1" si un étage est autorisé.
	Voie à conserver, créer ou modifier avec indication éventuelle de largeur
	Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier
	Passage piétonnier sous porche à conserver

PLAN LOCAL D'URBANISME

Une portion en zone U<GSU / un emplacement réservé pour élargissement de voie ou création de voie publique





Opportunités



- Animation d'un secteur habité et travaillé en tirant parti des flux de voyageurs pour donner l'envie de s'y arrêter.
- Permettre des activités saisonnières festives et familiales en compatibilité avec la vie du quartier (logements et équipements).
- Animation d'une continuité Est-Ouest proche de l'avenue de la Porte d'Aubervilliers



Destination du bien

Aménagements légers (pas de construction autorisée) et activités en lien avec les caractéristiques environnementales et la fonction écologique de la Petite Ceinture ferroviaire, contribuant à la résilience urbaine de Paris et de son agglomération.

Animation du quartier, développement de la nature en Ville, création de lieux de diffusion de savoir, de formation, de développement de la production en ville, contribution à la santé publique.



Enjeux et objectifs



LES ENJEUX

Par la création de lieux de rencontre et de promenades, il s'agit de renforcer la cohésion sociale et la capacité des citoyens à s'organiser à l'échelle du voisinage, de fédérer sur un même site les forces vives du quartier et de mettre en œuvre les moyens collectifs qui permettront de faire échec à la superposition des vulnérabilités sociales et environnementales.

Ces espaces pourront accueillir une programmation axée sur la présence de la nature en ville, l'animation du quartier, la création de lieux de diffusion culturelle en s'appuyant sur des interventions à échelle fine, basées sur les volontés exprimées par les habitants (événementiel, occupation temporaire...)

Au final, la préservation de la Petite ceinture et de ses abords comme espace de respiration de la ville permet d'y programmer des activités qui contribueront à améliorer la résilience urbaine c'est-à-dire la capacité des groupes humains et des organisations d'une ville à s'adapter et se développer quels que soient les types de crises ou de menaces susceptibles d'impacter ce territoire.

LES OBJECTIFS

- Revitaliser un site vacant
- Préserver et protéger la biodiversité du site
- Proposer des animations en s'appuyant sur les initiatives et les forces vives du quartier, en lien avec les caractéristiques environnementales et la fonction écologique de la Petite ceinture
- Favoriser une complémentarité avec les activités culturelles existantes dans le quartier (pratiques culturelles et activité des équipements culturels voisins)
- Connecter l'espace au quartier en en faisant un lieu de voisinage, d'échange de savoir et d'expérience des habitants, d'échange culturels